



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# Communiqué de presse

**DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF SOUMISE PAR LA COMMISSION DES  
PETITS ÉTATS INSULAIRES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ET LE DROIT INTERNATIONAL  
(DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF SOUMISE AU TRIBUNAL)**

**REPORT AU 16 JUIN 2023 DU DÉLAI POUR LA PRÉSENTATION  
DES EXPOSÉS ÉCRITS**

Le Président du Tribunal international du droit de la mer, M. le juge Albert Hoffmann, a rendu aujourd'hui une ordonnance de prorogation du délai de présentation des exposés écrits au Tribunal dans l'Affaire No. 31 relative à la *Demande d'avis consultatif soumise par la Commission des petits États insulaires sur le changement climatique et le droit international (Demande d'avis consultatif soumise au Tribunal)*.

Par son ordonnance précédente, datée du 16 décembre 2022, le Président avait fixé au 16 mai 2023 la date d'expiration du délai de présentation des exposés écrits sur les questions soumises au Tribunal pour avis consultatif. Par ordonnance du 15 février 2023, le Président a reporté ce délai au 16 juin 2023.

La suite de la procédure a été réservée pour décision ultérieure.

Le texte de l'[ordonnance](#) peut être consulté sur le site Web du Tribunal.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.  
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org).